

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis est donné, en conformité avec l'article 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Papineauville est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Elle sera tenue le mardi 3 décembre 2019 à 13h30 au 188, rue Jeanne-d'Arc à Papineauville.

### Ordre du jour

#### 1. Administration

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Appel nominal
- 1.3 Constatation de l'avis de convocation
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Acceptation d'une proposition de service professionnel pour évaluation des coûts de reconstruction de la capitainerie et des quais : dossier marina
- 1.6 Acceptation d'une proposition de service professionnel pour la réalisation d'une contre-expertise comptable : dossier marina
- 1.7 Questions du public

#### 2. Levée de la séance

- 2.1 Levée de la séance extraordinaire.

Donné à Papineauville ce 26 novembre 2019.



Martine Joanisse  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Joanisse, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Papineauville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 27 novembre 2019 entre 9h00 à 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 novembre 2019.



Martine Joanisse  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière